

Indivision frais supportés

Par julian2133, le 11/04/2015 à 19:54

Bonjour,

étant en cours de séparation avec ma conjointe (ni marié ni pacsé) nous nous sommes arrangés pour qu'elle puisse me reprendre ma part de la maison que nous avions acquis à part égales 50/50.

je me pose simplement la question sur les frais de notaire dans ce cas ma compagne me dit qu'ils sont provisionnés à hauteur de 8000 euros pour un bien estimé à 145000 euros et intérêts restants dû de l'ordre de 122000 euros et elle me donne une soulte de 10000 euros correspondant à mon apport et savoir à la charge de qui sont ses frais vendeur? acquéreur? ou à partager?

d'avance merci beaucoup pour votre réponse cordialement